

No. de résolution
ou annotation



Commission scolaire
du Chemin-du-Roy

Province de Québec

Commission scolaire du Chemin-du-Roy

Procès-verbal du Comité exécutif

Le 22 avril 2009

À une séance ordinaire du COMITÉ EXÉCUTIF de la Commission scolaire du Chemin-du-Roy dûment convoquée et tenue au centre administratif du 1515, rue Sainte-Marguerite, Trois-Rivières, ce **vingt-deuxième jour du mois d'avril deux mille neuf**, à dix-neuf heures, formant quorum sous la présidence de madame Suzanne Poirier, sont présents :

LES COMMISSAIRES

Jean-Guy Paillé	Yvon Lemire
Marie-Josée Tardif	Thérèse Pruneau
	Pierre Tremblay

ABSENCES MOTIVÉES

Georgette Bazinet

LES COMMISSAIRES REPRÉSENTANTS DU COMITÉ DE PARENTS

Julie Morneault	Guylaine Paillé
-----------------	-----------------

SONT AUSSI PRÉSENTS

Michel Morin	Directeur général
Hélène Corneau	Directrice générale adjointe
Alain Bastien	Directeur du service des ressources financières et matérielles
Claudine Thivierge	Secrétaire générale
Serge Hamel	Directeur des services éducatifs au secteur jeunes
Jean Huard	Directeur général adjoint
Bernard Dufourd	Directeur des services éducatifs au secteur adultes, formation professionnelle et centre de formation aux entreprises

CONSTATATION DU QUORUM

Madame Claudine Thivierge, secrétaire générale, constate le quorum.
Madame Suzanne Poirier, présidente, souhaite la bienvenue aux membres du Comité exécutif et aux cadres.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

119-CE/09-04-22

IL EST PROPOSÉ PAR JEAN-GUY PAILLÉ, COMMISSAIRE, que l'ordre du jour de la présente assemblée soit adopté tel que déposé.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 25 MARS 2009

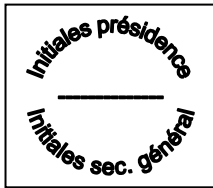
120-CE/09-04-22

IL EST PROPOSÉ PAR THÉRÈSE PRUNEAU, COMMISSAIRE, que le procès-verbal de la séance ordinaire du 25 mars 2009 soit adopté tel que déposé.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

PÉRIODE DE QUESTION DE L'ASSISTANCE

La présidente salue l'assistance et présente les membres de la direction générale et les cadres.



DEMANDES DE CONTRIBUTIONS FINANCIÈRES

FÊTE DE LA FAMILLE 13^E ÉDITION

CONSIDÉRANT la demande de contribution financière du Comité organisateur de la Fête de la famille – 13^e édition qui se tiendra les 8 et 9 août 2009;

CONSIDÉRANT le plan stratégique 2006-2011 de la Commission scolaire qui vise à maintenir et développer des partenariats avec les organismes sociaux et les municipalités;

CONSIDÉRANT le cadre de référence sur les critères applicables à l'utilisation de budget « contribution à divers organismes »;

121-CE/09-04-22 IL EST PROPOSÉ PAR JEAN-GUY PAILLÉ, COMMISSAIRE, qu'une contribution financière au montant de 500 \$ soit versée à la Fête de la famille – 13^e édition.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

FESTIVAL DES FESTIVALS INTERNATIONAL DE THÉÂTRE

CONSIDÉRANT le Festival des Festivals international de théâtre qui se déroulera à l'école Chavigny du 19 au 25 juillet 2009;

CONSIDÉRANT que cet événement d'envergure internationale se déroule sur le territoire de la Commission scolaire;

CONSIDÉRANT le cocktail dînatoire qui se déroulera le 23 avril 2009 à l'école Chavigny;

CONSIDÉRANT le cadre de référence des demandes de contributions financières liées à une représentation des commissaires;

122-CE/09-04-22 IL EST PROPOSÉ PAR PIERRE TREMBLAY, COMMISSAIRE, de faire l'achat de trois billets au coût de 100 \$ chacun.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

DEMANDE DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE – FONDATION LES AMIS DES ESTACADES ET DU GROUPE BELL-HORIZON

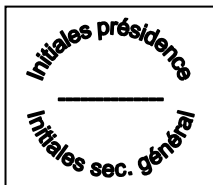
CONSIDÉRANT la demande de contribution financière du Comité organisateur du 15^e tournoi de golf annuel organisé par le Groupe Bell-Horizon et la Fondation les Amis des Estacades qui aura lieu le 20 mai prochain;

CONSIDÉRANT le cadre de référence des demandes de contributions financières liées à une représentation des commissaires;

CONSIDÉRANT que les fonds amassés seront remis sous forme de bourses aux élèves des différents programmes de l'Académie les Estacades lors du gala excellence de l'école le 5 juin 2009;

123-CE/09-04-22 IL EST PROPOSÉ PAR THÉRÈSE PRUNEAU, COMMISSAIRE, de faire l'achat de deux billets au coût de 135 \$ chacun.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.



DEMANDE DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE – GALA SPORT-ÉTUDES

CONSIDÉRANT la demande de contribution financière du Centre sportif Alphonse-Desjardins pour le Gala sport-études qui aura lieu le 30 mai 2009;

CONSIDÉRANT le partenariat qui existe entre le Centre sportif Alphonse-Desjardins et la Commission scolaire du Chemin-du-Roy;

CONSIDÉRANT que les retombées directes sur nos élèves, entraîneurs et bénévoles;

CONSIDÉRANT le cadre de référence concernant les critères applicables à l'utilisation du budget « contributions à divers organismes » ;

124-CE/09-04-22

IL EST PROPOSÉ PAR PIERRE TREMBLAY, COMMISSAIRE, de faire l'achat d'une table d'honneur pour un montant de 200 \$.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

JEUNESSE J'ÉCOUTE DE LA MAURICIE

CONSIDÉRANT la demande de contribution financière du bureau régional de la Mauricie de Jeunesse J'écoute pour la marche qui aura lieu le 3 mai 2009;

CONSIDÉRANT l'impact que peut avoir cet organisme sur la vie des jeunes de nos établissements scolaires;

CONSIDÉRANT la volonté de la Commission scolaire de participer à la vie communautaire et économique de son territoire;

CONSIDÉRANT le cadre de référence concernant les critères applicables à l'utilisation du budget « contributions à divers organismes » ;

125-CE/09-04-22

IL EST PROPOSÉ PAR MARIE-JOSÉE TARDIF, COMMISSAIRE, qu'un montant de 500 \$ soit versé à Jeunesse J'écoute de la Mauricie.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

CLUB DES PETITS DÉJEUNERS DU QUÉBEC

CONSIDÉRANT la demande de contribution financière du Club des petits déjeuners du Québec pour le Gala des Orchidées lors d'une soirée hommage destinée aux bénévoles, le 17 juin 2009;

CONSIDÉRANT la mission du Club des petits déjeuners du Québec de donner une chance égale de réussite à tous les enfants en leur offrant un petit déjeuner complet et nutritif;

CONSIDÉRANT que plusieurs élèves de nos écoles bénéficient des services de cet organisme;

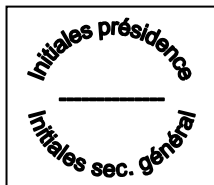
CONSIDÉRANT que de plusieurs bénévoles œuvrent au sein de nos établissements dans le cadre de ce programme;

CONSIDÉRANT le cadre de référence concernant les critères applicables à l'utilisation du budget « contributions à divers organismes » ;

126-CE/09-04-22

IL EST PROPOSÉ PAR GUYLAINE PAILLÉ, COMMISSAIRE, qu'un montant de 250 \$ soit versé au Club des petits déjeuners du Québec pour supporter le travail des bénévoles de cette organisation.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.



Province de Québec

Commission scolaire du Chemin-du-Roy

Procès-verbal du Comité exécutif

Le 22 avril 2009

DEMANDE DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE – COURSE DES PETITS TROTTEURS DE TROIS-RIVIÈRES

CONSIDÉRANT la demande d'appui financier du comité organisateur de la Course des Petits Trotteurs de Trois-Rivières qui en est à sa 30^e édition et qui aura lieu le 2 mai 2009;

CONSIDÉRANT que cette activité est offerte à l'ensemble des élèves de la Commission scolaire;

CONSIDÉRANT la demande du comité de déléguer un représentant de la Commission scolaire pour cette activité;

CONSIDÉRANT la participation de plusieurs de nos élèves à cette activité;

CONSIDÉRANT le plan stratégique de la Commission scolaire qui favorise l'activité physique chez les jeunes;

CONSIDÉRANT le cadre de référence des critères applicables à l'utilisation du budget « contribution à divers organismes »;

127-CE/09-04-22

IL EST PROPOSÉ PAR JEAN-GUY PAILLÉ, COMMISSAIRE, qu'une contribution financière de 300 \$ soit remise au comité organisateur de la Course des Petits Trotteurs de Trois-Rivières pour la tenue de l'événement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

ADOPTION DU CALENDRIER DES SÉANCES DU COMITÉ EXÉCUTIF – ANNÉE 2009-2010

CONSIDÉRANT que le Comité exécutif doit fixer le jour, l'heure et le lieu de ses séances ordinaires en vertu des articles 182 et 162 de la Loi sur l'instruction publique;

CONSIDÉRANT le Règlement relatif au calendrier des séances ordinaires du Comité exécutif adopté le 9 décembre 1998 et amendé le 23 janvier 2002;

CONSIDÉRANT la nécessité de déterminer le jour, l'heure et le lieu des séances ordinaires du Comité exécutif pour l'année scolaire 2008-2009;

128-CE/09-04-22

IL EST PROPOSÉ PAR GUYLAINE PAILLÉ, COMMISSAIRE, d'adopter le calendrier des séances ordinaires du Comité exécutif pour l'année scolaire 2009-2010 tel que présenté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

JOURNÉES CHÔMÉES ET PAYÉES – ANNÉE SCOLAIRE 2009-2010 : PERSONNEL PROFESSIONNEL

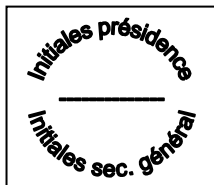
CONSIDÉRANT les consultations effectuées auprès du Comité de gestion et du Syndicat du Personnel Professionnel de l'Éducation du Coeur du Québec;

CONSIDÉRANT la clause 7-7.09 de la convention collective du personnel professionnel;

129-CE/09-04-22

IL EST PROPOSÉ PAR THÉRÈSE PRUNEAU que la répartition des journées chômées et payées pour l'année scolaire 2009-2010 soit celle apparaissant au tableau annexé à la présente résolution pour le personnel professionnel.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.



Province de Québec

Commission scolaire du Chemin-du-Roy

Procès-verbal du Comité exécutif

Le 22 avril 2009

**JOURNÉES CHÔMÉES ET PAYÉES – ANNÉE SCOLAIRE 2009-2010 :
PERSONNEL DE SOUTIEN**

CONSIDÉRANT les consultations effectuées auprès du Comité de gestion et du Syndicat du soutien scolaire Chemin-du-Roy;

CONSIDÉRANT la clause 5-6.04 de la convention collective du personnel de soutien;

130-CE/09-04-22

IL EST PROPOSÉ PAR JULIE MORNEAULT, COMMISSAIRE, que la répartition des journées chômées et payées pour l'année scolaire 2009-2010 soit celle apparaissant au tableau annexé à la présente résolution pour le personnel de soutien.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

CESSATION PARTIELLE DES ACTIVITÉS - ÉTÉ 2009

CONSIDÉRANT les consultations effectuées auprès du Comité de gestion et des syndicats concernés;

CONSIDÉRANT la clause 5-6.04 de la convention collective du personnel de soutien et la clause 7-7.09 de la convention collective du personnel professionnel;

CONSIDÉRANT la recommandation de la direction du Service des ressources humaines;

131-CE/09-04-22

IL EST PROPOSÉ PAR GUYLAINE PAILLÉ, COMMISSAIRE, que la Commission scolaire du Chemin-du-Roy fixe une période de cessation partielle de ses activités du 13 au 24 juillet 2009 inclusivement, et ce, aux fins de la prise de vacances.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

CLIMATISATION À L'ÉCOLE CHAVIGNY - NOMINATION DE L'ENTREPRENEUR

CONSIDÉRANT le projet de climatisation à l'école Chavigny;

CONSIDÉRANT l'appel d'offres public;

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions reçues;

CONSIDÉRANT la conformité des soumissions déposées;

CONSIDÉRANT la recommandation de l'ingénieur, monsieur Marc Jankiewicz, de Pluritec;

CONSIDÉRANT la recommandation de la direction générale;

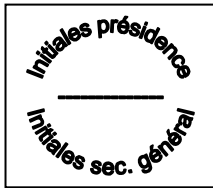
132-CE/09-04-22

IL EST PROPOSÉ PAR JEAN-GUY PAILLÉ, COMMISSAIRE,

Que la Commission scolaire du Chemin-du-Roy accepte la plus basse soumission conforme, soit celle de Plomberie René Gilbert ltée, au montant de 988 000 \$, excluant les taxes, pour le projet de climatisation à l'école Chavigny, conformément au Règlement sur les contrats de travaux de construction des organismes publics (c. C-65.1, r.3);

Que le président de la Commission scolaire, monsieur Yvon Lemire, et le directeur général, monsieur Michel Morin, soient autorisés à signer, pour et au nom de la Commission scolaire, les documents requis pour l'application de la présente résolution.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.



**RÉFECTION DE LA TOITURE À L'ÉCOLE SAINTE-CATHERINE-DE-SIENNE -
NOMINATION DE L'ENTREPRENEUR**

CONSIDÉRANT le projet de réfection de la toiture à l'école Sainte-Catherine-de-sienne;

CONSIDÉRANT l'appel d'offres public;

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions reçues;

CONSIDÉRANT la conformité des soumissions déposées;

CONSIDÉRANT que la première partie de la toiture a été réalisée en élastomère;

CONSIDÉRANT la recommandation de l'architecte, monsieur André Carle;

CONSIDÉRANT la recommandation de la direction générale;

133-CE/09-04-22

IL EST PROPOSÉ PAR JEAN-GUY PAILLÉ, COMMISSAIRE,

Que la Commission scolaire du Chemin-du-Roy accepte la plus basse soumission conforme, soit celle de Couvertures Victo 2000 inc., au montant de 56 400 \$, excluant les taxes, pour le projet de réfection de la toiture à l'école Sainte-Catherine-de-sienne, conformément au Règlement sur les contrats de travaux de construction des organismes publics (c. C-65.1, r.3);

Que le président de la Commission scolaire, monsieur Yvon Lemire, et le directeur général, monsieur Michel Morin, soient autorisés à signer, pour et au nom de la Commission scolaire, les documents requis pour l'application de la présente résolution.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

**PAREMENT EXTÉRIEUR AU CENTRE DE FORMATION PROFESSIONNELLE
QUALITECH - NOMINATION DE L'ENTREPRENEUR**

CONSIDÉRANT le projet de parement extérieur au centre de formation professionnelle Qualitech;

CONSIDÉRANT l'appel d'offres public;

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions reçues;

CONSIDÉRANT la conformité des soumissions déposées;

CONSIDÉRANT la recommandation de l'architecte, monsieur Marc-André Maillé, de Bourassa Maillé, architectes senc;

CONSIDÉRANT la recommandation de la direction générale;

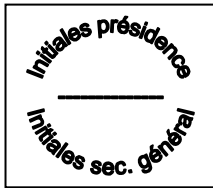
134-CE/09-04-22

IL EST PROPOSÉ PAR THÉRÈSE PRUNEAU, COMMISSAIRE,

Que la Commission scolaire du Chemin-du-Roy accepte la plus basse soumission conforme, soit celle de Maçonnerie Luc Bourassa inc., au montant de 367 950 \$, excluant les taxes, pour le projet de parement extérieur au centre de formation professionnelle Qualitech, conformément au Règlement sur les contrats de travaux de construction des organismes publics (c. C-65.1, r.3);

Que le président de la Commission scolaire, monsieur Yvon Lemire, et le directeur général, monsieur Michel Morin, soient autorisés à signer, pour et au nom de la Commission scolaire, les documents requis pour l'application de la présente résolution.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.



PAREMENT EXTÉRIEUR À L'ÉCOLE SECONDAIRE LE TREMPLIN - NOMINATION DE L'ENTREPRENEUR

CONSIDÉRANT le projet de parement extérieur à l'école secondaire le Tremplin;

CONSIDÉRANT l'appel d'offres public;

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions reçues;

CONSIDÉRANT la conformité des soumissions déposées;

CONSIDÉRANT la recommandation de l'architecte, monsieur Marc-André Maillé, de Bourassa Maillé, architectes senc;

CONSIDÉRANT la recommandation de la direction générale;

135-CE/09-04-22

IL EST PROPOSÉ PAR JULIE MORNEAULT, COMMISSAIRE,

Que la Commission scolaire du Chemin-du-Roy accepte la plus basse soumission conforme, soit celle de P.-A. Bisson inc., au montant de 289 786 \$, excluant les taxes, pour le projet de parement extérieur à l'école secondaire le Tremplin, conformément au Règlement sur les contrats de travaux de construction des organismes publics (c. C-65.1, r.3);

Que le président de la Commission scolaire, monsieur Yvon Lemire, et le directeur général, monsieur Michel Morin, soient autorisés à signer, pour et au nom de la Commission scolaire, les documents requis pour l'application de la présente résolution.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

PAREMENT EXTÉRIEUR À L'ÉCOLE MADELEINE-DE-VERCHÈRES - NOMINATION DE L'ENTREPRENEUR

CONSIDÉRANT le projet de parement extérieur à l'école Madeleine-de-Verchères;

CONSIDÉRANT l'appel d'offres public;

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions reçues;

CONSIDÉRANT la conformité des soumissions déposées;

CONSIDÉRANT la recommandation de l'architecte, monsieur Marc-André Maillé, de Bourassa Maillé, architectes senc;

CONSIDÉRANT la recommandation de la direction générale;

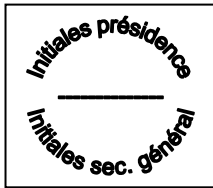
136-CE/09-04-22

IL EST PROPOSÉ PAR MARIE-JOSÉE TARDIF, COMMISSAIRE,

Que la Commission scolaire du Chemin-du-Roy accepte la plus basse soumission conforme, soit celle de Construction Richard Champagne, au montant de 117 884 \$, excluant les taxes, pour le projet de parement extérieur à l'école Madeleine-de-Verchères, conformément au Règlement sur les contrats de travaux de construction des organismes publics (c. C-65.1, r.3);

Que le président de la Commission scolaire, monsieur Yvon Lemire, et le directeur général, monsieur Michel Morin, soient autorisés à signer, pour et au nom de la Commission scolaire, les documents requis pour l'application de la présente résolution.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.



CHAUFFAGE À L'ÉCOLE SECONDAIRE L'ESCALE - NOMINATION DE L'ENTREPRENEUR

CONSIDÉRANT le projet de chauffage à l'école secondaire l'Escale;

CONSIDÉRANT l'appel d'offres public;

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions reçues;

CONSIDÉRANT la conformité des soumissions déposées;

CONSIDÉRANT la recommandation de l'ingénieur, monsieur Gilles Laurendeau, de Dessau;

CONSIDÉRANT la recommandation de la direction générale;

137-CE/09-04-22

IL EST PROPOSÉ PAR THÉRÈSE PRUNEAU, COMMISSAIRE,

Que la Commission scolaire du Chemin-du-Roy accepte la plus basse soumission conforme, soit celle de Multi-Énergie Best inc., au montant de 139 900 \$, excluant les taxes, pour le projet de chauffage à l'école secondaire l'Escale, conformément au Règlement sur les contrats de travaux de construction des organismes publics (c. C-65.1, r.3);

Que le président de la Commission scolaire, monsieur Yvon Lemire, et le directeur général, monsieur Michel Morin, soient autorisés à signer, pour et au nom de la Commission scolaire, les documents requis pour l'application de la présente résolution.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

PAREMENT EXTÉRIEUR – PHASE 1 ET FENESTRATION – PHASE 2 AU CENTRE DE FORMATION PROFESSIONNELLE BEL-AVENIR - NOMINATION DE L'ENTREPRENEUR

CONSIDÉRANT le projet de parement extérieur – Phase 1 et fenestration – Phase 2 au centre de formation professionnelle Bel-Avenir;

CONSIDÉRANT l'appel d'offres public;

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions reçues;

CONSIDÉRANT la conformité des soumissions déposées;

CONSIDÉRANT la recommandation de l'architecte, monsieur Jean-François Bilodeau;

CONSIDÉRANT la recommandation de la direction générale;

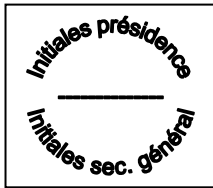
138-CE/09-04-22

IL EST PROPOSÉ PAR PIERRE TREMBLAY, COMMISSAIRE,

Que la Commission scolaire du Chemin-du-Roy accepte la plus basse soumission conforme, soit celle de Construction G. Therrien inc., au montant de 762 681 \$, excluant les taxes, pour le projet de parement extérieur – Phase 1 et fenestration – Phase 2 au centre de formation professionnelle Bel-Avenir, conformément au Règlement sur les contrats de travaux de construction des organismes publics (c. C-65.1, r.3);

Que le président de la Commission scolaire, monsieur Yvon Lemire, et le directeur général, monsieur Michel Morin, soient autorisés à signer, pour et au nom de la Commission scolaire, les documents requis pour l'application de la présente résolution.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.



ENTRETIEN PLANIFIÉ DES SYSTÈMES MÉCANIQUES– PROJET 2009-2014

CONSIDÉRANT l'appel d'offres public relatif à l'entretien planifié des systèmes mécaniques pour certaines bâtisses de la Commission scolaire du Chemin-du-Roy pour les années 2009-2014;

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions reçues;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général;

139-CE/09-04-22

IL EST PROPOSÉ PAR JEAN-GUY PAILLÉ, COMMISSAIRE,

Que la Commission scolaire du Chemin-du-Roy, le tout conformément à la politique d'acquisition des biens et services en vigueur, accorde le contrat d'entretien planifié des systèmes mécaniques pour les années 2009-2014 au plus bas soumissionnaire conforme, soit la firme suivante :

BÂTISSE	FIRME	MONTANT DU CONTRAT
Centre administratif	Avtech	5 849,00 \$
École d'alimentation et d'hôtellerie	Avtech	36 639,00 \$
Pavillon le P'tit-Bonheur	Avtech	5 849,00 \$

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

DÉPÔT DE DOCUMENTS

- Liste des chèques émis – mars 2009
- Liste des frais de déplacement – mars 2009
- Rapport du comité de vérification des comptes – mars 2009

LEVÉE DE LA SÉANCE

À 19 h 30, MONSIEUR Jean-Guy Paillé, COMMISSAIRE, propose la levée de la séance.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

La présidente

La secrétaire générale